



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 08.12.2009 L'an deux mille neuf et le quatorze décembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mme ESPIÉ.

Absents : Mmes DESFARGES-CARRERE (excusée), CHAILLET, Mrs BALOUP (excusé), DELBES (excusé), Mmes RAHOU (excusée), THUEL (excusée), Mr LE ROCH.

N° 09/171

Secrétaire : Mr BUONGIORNO.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Bertrand

MOTION

Considérant la précipitation et le manque de concertation avec lesquels ont été opérés les transferts voirie et assainissement et plus particulièrement le transfert des 3 médiathèques d'Albi, Lescure et Saint-Juéry à la communauté d'agglomération, certains élus ont souhaité manifester par un vote d'abstention, leur totale désapprobation, en l'espèce, du fonctionnement du bureau communautaire.

**21 VOIX POUR
1 ABSTENTION**

Sans remettre en cause les positions prises par leurs représentants,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

EXIGE, pour l'avenir, que soit institué un nouveau mode de concertation plus soucieux des orientations des conseils municipaux,

DEMANDE que lui soit proposé un dispositif associant les élus communaux au nouveau projet d'agglomération ainsi qu'au projet de fonctionnement des médiathèques et de la mise en réseau de la lecture publique.

DESIRE œuvrer dans le sens de projets ambitieux et solidaires, partagés et accessibles à tous, sur le territoire de la communauté d'agglomération, dans le cas où la question de nouveaux transferts viendrait à être posée.

EXPRIME avec force son souhait que les élus communautaires ne prennent pas de décision sur les grands sujets sans avoir obtenu l'aval de leur conseil municipal.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 12 février 2010
Jacques LASSERRE
Maire,